

## Le Programme « Habiter Mieux »

est mis en place en Haute-Garonne depuis la signature du Contrat Local d'Engagement, le 27 juillet 2011, pour lutter contre la précarité énergétique.

Son objectif est d'aider les ménages à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur budget.

« Habiter Mieux » peut être complété par d'autres aides, attribuées par les collectivités locales, la CARSAT, la MSA, le RSI, ainsi que par la PROCIVIS SACICAP et la CAF (prêts sans intérêt) et les fournisseurs d'énergie (EDF et GDF-SUEZ)...

**Vous occupez,  
à titre de résidence principale,  
le logement  
dont vous êtes propriétaire ?**

Vous rencontrez des difficultés pour vous chauffer ?

Vous voulez bien vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie ?

Vous connaissez une personne dans la précarité ?

Vous cherchez des solutions simples ?

**LE PROGRAMME  
« HABITER MIEUX »  
EN HAUTE-GARONNE  
EST PRÉVU POUR VOUS**

## Pour toutes questions

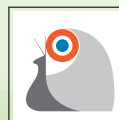
AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DE  
L'HABITAT De la Haute-Garonne  
Programme « Habiter Mieux »  
Cité Administrative  
Bd Armand Duportal  
31074 TOULOUSE cedex

Ou contactez le N° vert :

**08 00 00 99 14**

Ou envoyez un mail à l'adresse :

**[ddt-habiter-mieux@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-habiter-mieux@haute-garonne.gouv.fr)**



**GDF SUEZ**



une "aide travaux"  
pour un logement économe  
et écologique

**Propriétaires  
occupants**

**Bien vous chauffer  
tout en réduisant  
le montant  
de vos factures**

**C'est possible avec  
« Habiter Mieux » !**

Grace au programme « Habiter Mieux », bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation thermique

## HABITER MIEUX , C'EST QUOI?

### C'EST UNE AIDE FINANCIÈRE NOUVELLE,

pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour :

- bien vous chauffer ;
- diminuer vos factures d'énergie.

### C'EST UNE AIDE FORFAITAIRE,

mise en place par l'État et l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat), d'un montant minimum de 1 100 € au titre des « Investissements d'avenir ».

Elle est versée en complément des aides aux travaux de l'ANAH.

### La Région Midi-Pyrénées

contribue sous forme d'un éco-chèque logement.

### En Haute-Garonne,

le Conseil Général, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, la Communauté d'agglomération du Muretain, le Sicoval et vos communautés de communes accordent une aide financière nouvelle.

### C'EST ÉGALEMENT UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ,

réalisé pour vous par un organisme compétent agréé par l'ANAH. Il réalisera :

- une analyse de votre situation et de vos besoins ;
- la recherche de solutions adaptées à vos ressources ;
- le diagnostic thermique de votre logement ;
- le montage de votre projet de travaux ;
- le suivi, avec vous, du bon déroulement des travaux.

## AVEZ-VOUS DROIT AUX AIDES HABITER MIEUX ?

Oui, si vous répondez aux conditions suivantes :

### VOUS OCCUPEZ, À TITRE DE RÉSIDENCE PRINCIPALE, LE LOGEMENT DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

### VOS CONDITIONS DE RESSOURCES ANAH

Le niveau de revenus annuel de votre ménage ne doit pas dépasser les montants ci-dessous :

nbr de personnes dans le ménage	plafond de ressources (en €)
1	11 358
2	16 611
3	19 978
4	23 339
5	26 715
par personne supplémentaire	+ 3 365

### LES CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE LOGEMENT

Il ne doit pas avoir donné lieu, pour les mêmes travaux, à d'autres financements de l'État comme un prêt à taux zéro depuis cinq ans.

### LES CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX À ENTREPRENDRE

- ils doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25% ;
- ils ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de votre dossier ;
- ils doivent être intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment (fournitures et pose).

## Un exemple

### De quel montant d'aides

pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux de 10 000 € hors taxe ?

2000€ aides aux travaux ANAH

1100€ aides « Habiter Mieux »

1500€ aides Région Midi-Pyrénées

500€ complément aide sociale

500€ complément aide « Habiter Mieux »

### au minimum : 5 600 €\* d'aides à déduire.

\* sous réserve de respecter les conditions d'attribution

Pour financer le reste à charge, il est également possible de bénéficier de subventions des caisses de retraites (CARSAT, MSA, RSI) et de prêts sans intérêt (SACICAP Procvivis, CAF).